

Aide-mémoire : ensemble des prescriptions dans le cadre d'un trajet

A) EDUCATION au diabète

EDUCATION : 1^{ère} année en TDS

1^{ère} prescription globale de 5 séances max/année civile (de 30 min).

Ou

Séance(s) supplémentaire(s) de 5 séances max/année civile (de 30 min).

Idem pour les patients anciennement suivis en convention diabète ou par une infirmière relai. On repart à zéro.

EDUCATION : pour les années suivantes

de 5 séances max/année civile (de 30 min).

B) MATERIEL D'AUTOGESTION

Glucomètre : 1x/3ans

Tigettes et lancettes : 3x50 tigettes/6mois + 100 lancettes/6mois

Pour les patients sous injections d'insuline ou d'incrétino-mimétiques

Utiliser une ordonnance + étiquette type du RLMRC (en annexe)

C) SEANCES DE DIETETIQUE ET DE PODOLOGIE

DIETETIQUE de max. 2x/année civile (de 30 min)

PODOLOGIE de max. 2x/ année civile (de 45 min)

+groupe à risque*: groupe 1 groupe 2a groupe 2b groupe 3

*- groupe 1 : perte de sensibilité au pied, à condition que cela soit prouvé par un monofilament 10g.

- groupe 2a : légère malformation orthopédiques telles que proéminences métatarsiennes accompagnées de cals minimaux et/ou orteils en marteau ou en faucille souple et/ou hallux valgus limité <30°.

- groupe 2b : malformations orthopédique sévères.

- groupe 3 : troubles vasculaires ou anciennes plaies au pied ou amputation ou Charcot.

A prester uniquement après accord du médecin conseil de la mutuelle de votre patient.